



République Française

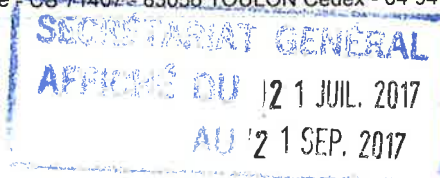
# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Assemblées - Bureau du Conseil Municipal

Tél : 04.94.36.30.81 Fax : 04.94.36.86.53

[assemblee@mairie-toulon.fr](mailto:assemblee@mairie-toulon.fr)



## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 JUILLET 2017

### ETAT DES PRESENTS

CONSEIL MUNICIPAL :	59	ABSENTS EXCUSES :	1
		ABSENTS :	1
PRESENTS :	42	REPRESENTES :	15

**M. Hubert FALCO – MAIRE – PRESENT**

#### ADJOINTS

M. CAVANNA	PRESENT	MME MASSI	PV A M. LANDOLFINI
M. CHENEVARD	PRESENT	MME AUDIBERT	PRESENTE
MME ANDREOTTI	PRESENTE	M. JEROME	PRESENT
M. TAINGUY	PRESENT	MME BERARD	PV A M. JEROME
M. DI GIORGIO	PRESENT	MME MONDONE	PV A MME MANZANARES
M. BONNUS	PRESENT	MME DEPALLENS	PRESENTE
M. CHARRIEZ	PRESENT	M. NAVARRO	PRESENT
M. LANDOLFINI	PRESENT	M. CHARRETON	PV A MME AUDIBERT
MME FEUNTEUN	PRESENTE	MME VERDERY	PV A MME MATHLOUTHI
MME GHERARDI	PRESENTE	MME PAGANI-BEZY	PV A M. DHO

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. AVERSO	PRESENT	M. MAHALI	PRESENT
MME GLUCK	PRESENTE	MME FUMEX	PRESENTE
MME RUVIRA	PV A MME FEUNTEUN	MME GERBY-GEBELLIN	PV A M. TANGUY
M. CAMELI	PRESENT	MME ESCANDE	PV A MME. FORTIAS
MME MARTIN-LOMBARD	PRESENTE	MME FORTIAS	PRESENTE
MME LEVY	PRESENTE	M. PELLETIER	PV A M. MORENO
M. LE BERRE	PRESENT	M. MORENO	PRESENT
M. LEONI	PRESENT	MME PASQUALI-CERNY	PRESENTE
M. DHO	PRESENT	MME BENDAHI	PV A M. LE DU
M. TROUILLAS	PV A M. LEONI	M. LE DU	PRESENT
MME PICCONI	PV A MME GENETELLI	MME LE GAC	PRESENTE
M. SANS	EXCUSE	M. WAQUET	PRESENT
MME BILLET-JAUBERT	PRESENTE	M. DESGORCES	PV A M. WAQUET
M. PUGET	PRESENT	MME LAVALETTE	PRESENTE
MME GENETELLI	PRESENTE	M. NAVARRANNE	PRESENT
M. TANGUY	PRESENT	MME BERTRAND	PRESENTE
MME MANZANARES	PRESENTE	M. REBEC	PRESENT
M. GUILHEM	PRESENT	MME DRIQUEZ	PV A M. REBEC
MME MATHLOUTHI	PRESENTE	MME LEBEDEL-EYRIES	ABSENTE

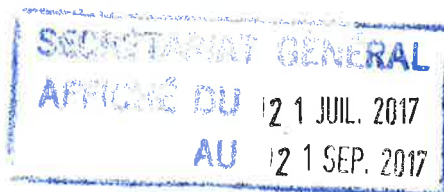


République Française

# VILLE DE TOULON

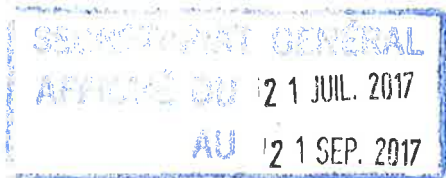
Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service des Assemblées  
Bureau du Conseil Municipal  
Tél. 04 94 36 30 81  
Fax. 04 94 36 86 53  
assemblee@mairie-toulon.fr



## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 JUILLET 2017 ORDRE DU JOUR

DECISIONS .....	2
CREDIT MUNICIPAL .....	5
ADJOINTS AU MAIRE .....	6
FINANCES .....	6
GESTION DU PATRIMOINE FONCIER .....	8
CULTURE - ANIMATION CULTURELLE .....	9
SPORTS .....	9
COMMERCE .....	10
BATIMENTS - TRAVAUX .....	11
JEUNESSE .....	11
EVENEMENTIEL .....	12
STATIONNEMENT .....	12
CONDITION ANIMALE .....	12
ENVIRONNEMENT .....	13



## DECISIONS

### COMPTE RENDU



Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Sénateur Maire de Toulon, Ancien Ministre dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses et autres pour le mois de Juillet 2017, en application des délibérations du 9 avril 2014 et du 25 novembre 2016 enregistrées sous les numéros 2014/68/S et 2016/293/S.

#### DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux

**2017/022** – Paiement à Maîtres ZECCHINI – ROUX – BESSET – BARNOIN, Avocats, de la somme de 720 € TTC dans l'affaire GARCIA C/ AKRICHE, policier municipal agressé dans le cadre de ses fonctions.

**2017/023** - Paiement de la somme de 63,01 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, concernant les frais inhérents à la procédure à l'encontre des Epoux KUSEK (expulsion suite à squat 5, Cité Montéty) – Facture du 3.11.2014.

**2017/029** - Paiement de la somme de 266,09 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, concernant les frais inhérents au constat de dégâts des eaux dans le local communal situé à TOULON (VAR) 26, rue Nicolas Laugier (Affaire Ville de Toulon/Copropriété 26 Rue Nicolas Laugier) – Facture du 01.03.2017.

**2017/42** - Paiement à Maîtres ZECCHINI – ROUX – BESSET – BARNOIN, Avocats, de la somme de 188,42 € TTC dans l'affaire RICCI – CRAISSON C / HICHERI, policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions.

**2017/43** - Paiement de la somme de 200 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour les frais de constat (Panneau de permis de construire Médiathèque, ancien hôpital Chalucet) – Facture E1696 du 27.02.2017.

**2017/043 bis** - Paiement à la SCP THEVENIN Jean Louis et BOLLENGIER – STRAGIER Luc, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 442,65 € TTC au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire GARCIA – SACCHIERO C/ MOKHTARI, policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions.

**2017/44** - Paiement de la somme de 200 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour les frais de constat (Panneau de permis de construire Jardin Alexandre 1<sup>er</sup>) – Facture E1695 du 27.02.2017.

**2017/044 bis** - Paiement à la SCP THEVENIN Jean Louis et BOLLENGIER – STRAGIER Luc, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 1.000 € TTC au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire SAMIER C/ LANTERI Ludovic (policier municipal agressé dans le cadre de ses fonctions).

## LOUAGE DE CHOSES :

**2017/025** – DE CONCLURE AVEC l'Association Cultuelle « QG de Sainte Musse » dont le siège social est sis à TOULON (83100), MSP de Sainte Musse, Vieux Chemin de Sainte Musse, une convention à titre précaire et révocable portant sur une parcelle communale cadastrée section AW 277, sis à TOULON (Var), rue Sainte Claire Deville sur laquelle se trouve un préfabriqué appartenant à T.P.M. et mis gracieusement à disposition de la Ville par T.P.M.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans et sous réserve du maintien sur place de cet algeco par T.P.M.

Seules les charges éventuelles seront supportées par l'Association, notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**2017/027** – DE CONCLURE avec l'Association « Club de Tir Police Varois » (C.T.P.V.), une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur des installations de l'Association situées à OLLIOULES (83190), 111, avenue André Louis.

La Ville utilise les locaux et installation de l'Association afin d'assurer elle-même la formation obligatoire des policiers municipaux au maniement des armes de catégorie B.

Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 pour la durée de quatre années moyennant une redevance fixée à 234 € pour un créneau de 3 h d'utilisation.

Ces redevances seront à régler en dépenses, chapitre 011, fonction 71, compte 6132.

**2017/030** - DE CONCLURE avec l'Association « LES ALCOOLIQUES ANONYMES PROVENCE », dont le siège social est à TOULON 83200 Centre Paroissial Saint Michel Quartier la Beaucaire, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur locaux communaux dénommés « Club des Retraités Fort Rouge », Boulevard Emile Jacquemin, en vue d'y assurer des permanences.

Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 pour une durée d'une année et se renouvellera ensuite par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans.

Compte tenu du but poursuivi par l'Association, la Ville lui consent une mise à disposition gratuite, à l'exception des frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage) qui sont établis selon un forfait annuel évalué à 100 euros, ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères répartie en fonction des association occupant la structure.

Ces frais seront imputés sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878.

**2017/036** - DE CONCLURE avec l'ETAT, Ministère de l'Education Nationale, un avenant n° 3 au bail administratif portant renouvellement du bail du 1<sup>er</sup> mars 2013 actuellement consenti sur des locaux mis à disposition des Inspecteurs Académiques – Ecole du Port Marchand, 20, rue Robert Schuman à TOULON.

Ce bail arrivant à expiration le 31 Janvier 2017, la Ville consent à l'Etat une prorogation à compter du 1<sup>er</sup> Février 2017 pour la période du 1<sup>er</sup> Février 2017 au 31 Janvier 2018, compte tenu du fait que la Ville envisage la restructuration des bâtiments concernés. Celui-ci prendra donc fin au 31 Janvier 2018.

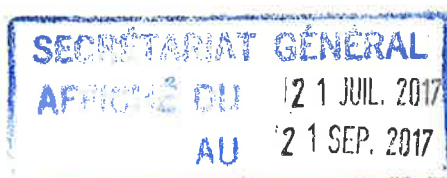
Cette occupation est consentie moyennant un loyer annuel révisé au 1<sup>er</sup> mars 2017 de 10.209,96 €, révisable tous les ans, charges en sus et révisable chaque année.

Cette convention, une fois arrivée à son terme ne sera pas renouvelée par tacite reconduction et prendra donc fin au 31 Janvier 2018.

**2017/037** - DE CONCLURE avec l'Association «Les Amis de l'Ecole des Trois Quartiers» dont le siège social est sis à TOULON (83000), Ecole des Trois Quartiers – Rue du Progrès, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur des locaux communaux situés 19, rue de la Glacière à TOULON afin d'y créer un musée de l'Ecole Publique, Laïque et Républicaine.

Cette convention est consentie à titre précaire et révocable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans.

Cette convention est consentie à titre gratuit, l'Association prendra les compteurs à son nom et s'acquittera de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



**2017/38** - DE CONCLURE avec le Consulat général d'Italie, sis 56, Rue d'Alger à Marseille (13005), une convention d'occupation portant sur une partie des locaux situés dans la propriété ex « Casa d'Italia » sise à Toulon (Var), 391, Avenue des Routes acquise par la Ville en Juillet 2004.

La Ville consent au Consulat général d'Italie une occupation à titre gratuit à l'exception des frais de fonctionnement qui sont évalués sur la base d'un forfait annuel de 50 €, forfait qui pourra être réévalué par avenant.

La convention d'occupation prendra effet au 1<sup>er</sup> Mars 2017 pour une durée de 2 ans, celle-ci change la convention du 9 mars 2007.

Les frais seront imputés en recette – Champ 70 – Fonction 71- Article 70878.

**2017/39** - DE CONCLURE avec la SARL « KIELTOLAKI », domiciliée à TOULON (Var), 6, rue Dumont d'Urville, représentée par ses co-gérants, soit Mademoiselle Morgane COUPLET, Monsieur Grégory PERES et Monsieur Axel LOBSTEIN, un bail dérogatoire réglementé par l'article L.145-5 du Code de Commerce, en vue d'y exercer les activités conformes à son objet social (salon de café, salon de thé, débit de boissons, vente de produits sur place et à emporter), portant sur les locaux communaux situés à TOULON (Var), 9, rue des Savonnières et 18 et 20, rue de l'Equerre.

Ce bail dérogatoire est consenti à compter du 15 mars 2017, pour une durée de 3 ans non renouvelable et moyennant un loyer mensuel de 700 €, charges locatives et taxe d'enlèvement des ordures ménagères en sus.

Le Preneur prendra à sa charge, et sous sa responsabilité, tous les travaux de restructurations lourdes et de mise aux normes des locaux, et ce, pour un montant de 24.348 € (en vertu du devis de l'entreprise Louis DELAUD du 1<sup>er</sup> février 2017).

Ainsi, en contrepartie de la prise en charge par le preneur de ses travaux, et sous réserve de leur bonne exécution, la Ville de TOULON renonce à percevoir le loyer mensuel jusqu'au 15 février 2020.

Les recettes inhérentes aux loyers seront imputées sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752 et les recettes inhérentes aux charges diverses, chapitre 70, fonction 71, compte 70878.

**2017/40** - DE CONCLURE avec l'Association « BISES DE CLOWN », Association de la loi 1901, dont le siège social se situe 449 Avenue Edouard Herriot 83200 TOULON, une convention d'occupation précaire et révocable sur des locaux situés 335, avenue des Dardanelles – 83200 TOULON.

Cette convention est consentie gratuitement à titre précaire et révocable pour la durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2017, les frais de fonctionnement sont à la charge de l'Association et établis sur la base d'un forfait annuel fixé à 120 €.

Cette convention sera renouvelée par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans.

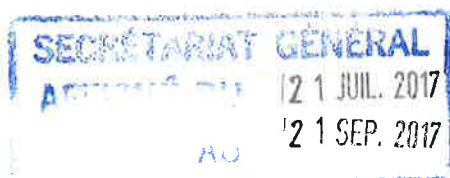
Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878.

**2017/41** - DE CONCLURE avec l'Association « JUMEAUX ET PLUS », Association de la loi 1901, dont le siège social se situe 6, rue Jules Renoux 83000 TOULON, une convention d'occupation portant sur un local communal dénommé « Pôle Jeunesse Saint Jean du Var », 6, rue Jules Renoux à TOULON.

Cette convention abroge la convention du 19 mai 2010, et est consentie à l'Association à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour la durée d'une année renouvelable chaque année par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 12 ans.

Cette convention est consentie à titre gratuit à l'exception d'un forfait de 30€ correspondant aux frais de fonctionnement.

Ces frais seront imputés en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878.



**2017/45** - DE CONCLURE avec l'Association «Les Amis de l'Ecole des Trois Quartiers» dont le siège social est sis à TOULON (83000), Ecole des Trois Quartiers – Rue du Progrès, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur des locaux communaux situés 36 rue des Riaux à TOULON afin d'y créer un musée de l'Ecole Publique, Laïque et Républicaine.

Cette convention est consentie à titre précaire et révocable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans.

Cette convention est consentie à titre gratuit, l'Association prendra les compteurs à son nom et s'acquittera de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

### **ESTER EN JUSTICE :**

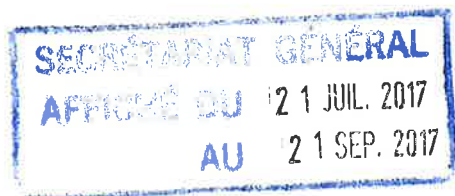
**2017/026** – Requête de M. Jean LLABRES C/ PC Saint Germain, dossier n° 1603623-1, enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de TOULON le 2.12.2016.

### **COMMANDE PUBLIQUE :**

**2017/06** - Information concernant la conclusion des marchés publics.

## **CREDIT MUNICIPAL**

Dans le cadre de l'article 514-32 du Code Monétaire et Financier, information relative à la vente de l'immeuble accueillant le siège social du Crédit Municipal situé Place Vincent Raspail à Toulon pour 1 600 000 €.



## RAPPORTEUR

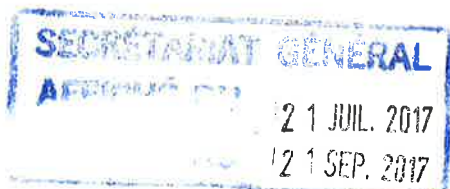
Monsieur le Maire

### ADJOINTS AU MAIRE

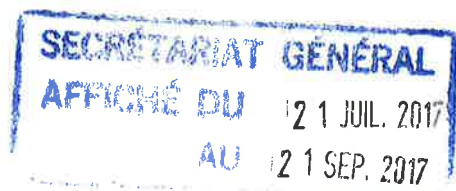
<p>1<sup>ere</sup> page de garde 00.0.01 DGScons005 2017/210/S</p>	<p>Mise à jour de l'ordre de nomination des adjoints au Maire.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES POUR de la MAJORITE MUNICIPALE ABSTENTION de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et Mme BERTRAND ABSTENTION de M.REBEC et Mme DRIQUEZ</b></p>
--	---

### FINANCES

<p>00.0.02 DFJcoex017 2017/211/S</p>	<p>Transmission du budget primitif 2017, du rapport annuel et du compte financier 2016 de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon.</p> <p style="text-align: center;"><b>Le Conseil Municipal PREND ACTE de la transmission du budget primitif 2017, du rapport annuel et du compte financier 2016 de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon</b></p>
<p>00.0.03 DFJprbu18 2017/212/S</p>	<p>Demande de participation financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur, au titre du volet « Patrimoine Historique » pour la requalification du Jardin Alexandre 1<sup>er</sup> et la réhabilitation de la Chapelle et du Pavillon d'Entrée dans le cadre du projet de reconversion du site de l'Ancien Hôpital Chalucet.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p>00.0.04 DFJprbu21 2017/213/S</p>	<p>Demande de subvention exceptionnelle auprès de l'Etat, au titre de la dotation d'action parlementaire 2017 pour l'opération Heliopac à la piscine Port Marchand - Retrait de la délibération n°2017/133/S du 19 mai 2017.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p>00.0.05 DFJprbu19 2017/214/S</p>	<p>Demande de soutien financier au Conseil départemental du Var pour le Développement des fonctions urbaines majeures de la Ville de Toulon au titre de l'année 2017.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>



<p>00.0.06 DFJprbu20 2017/215/S</p>	<p>Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Var, au taux le plus élevé possible, pour les opérations d'investissements réalisées dans le cadre de la programmation pluriannuelle en sa déclinaison 2017.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p>00.0.07 DADpovi006 2017/216/S</p>	<p>Attribution d'une subvention à l'association « Les Centres Sociaux de Toulon (CST) » dans le cadre de la fonction d'Animation Globale liée aux agréments CAF des Centres Sociaux Est, Ouest et Centre, et autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention à intervenir</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES POUR de la MAJORITE MUNICIPALE ABSTENTION de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et Mme BERTRAND POUR de M.REBEC et Mme DRIQUEZ</b></p> <p style="text-align: center;">Madame DEPALLENS ne participe pas au vote</p>
<p>00.0.08 DADenvur004 2017/217/S</p>	<p>Attribution d'une subvention dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2012-2014</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p>00.0.09 DFJgepa09 2017/218/S</p>	<p>Remise gracieuse accordée à la Société HAIR PROD BY FH. Désaffectation et déclassement du domaine public communal de l'extension commerciale</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p>00.0.10 DGSTprop001 2017/219/S</p>	<p>Adhésion de la ville de Toulon à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) et versement de la cotisation pour les années 2017 et 2018.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES POUR de la MAJORITE MUNICIPALE ABSTENTION de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et Mme BERTRAND POUR de M.REBEC et Mme DRIQUEZ</b></p>
<p>00.0.11 DGSTprop002 2017/220/S</p>	<p>Rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets</p> <p style="text-align: center;"><b>AVIS FAVORABLE de la MAJORITE MUNICIPALE AVIS DEFAVORABLE de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et Mme BERTRAND AVIS DEFAVORABLE de M.REBEC et Mme DRIQUEZ</b></p> <p style="text-align: center;">Question rapportée par Monsieur DHO</p>





## GESTION DU PATRIMOINE FONCIER

<p><b>00.0.12</b> <b>DADfonc012</b> <b>2017/221/S</b></p>	<p>Cession par VAD à la Ville d'un tènement foncier situé 30 à 34, Rue Charles Poncy en vue de son classement dans le domaine public communal.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b> Question rapportée par Monsieur CAVANNA</p>
<p><b>00.0.13</b> <b>DADfonc013</b> <b>2017/222/S</b></p>	<p>Echange entre la Ville et Toulon Habitat Méditerranée (THM) de tènements fonciers situés rue Commandant Infernet et Chemin de Forgentier.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>ABSTENTION</b> de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et Mme BERTRAND <b>POUR</b> de M.REBEC et Mme DRIQUEZ</p> <p style="text-align: center;">Question rapportée par Monsieur CAVANNA</p>
<p><b>00.0.14</b> <b>DADfonc014</b> <b>2017/223/S</b></p>	<p>Délégation du Droit de Prémption Urbain et Droit de Prémption Commerce à VAD au titre de sa concession d'aménagement pour le renouvellement urbain du Centre Ancien de Toulon.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>CONTRE</b> de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et Mme BERTRAND <b>POUR</b> de M.REBEC et Mme DRIQUEZ</p> <p style="text-align: center;">Question rapportée par Monsieur CAVANNA</p>
<p><b>00.0.15</b> <b>DFJgepa08</b> <b>2017/224/S</b></p>	<p>Autorisation de procéder à la désaffectation de la parcelle DE 319 située Bd Bianchi à TOULON (Ex école de la VALBOURDINE) et au déclassement du domaine public.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>POUR</b> de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et Mme BERTRAND <b>ABSTENTION</b> de M.REBEC et Mme DRIQUEZ</p>



## RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 5ème Adjoint au Maire

### CULTURE - ANIMATION CULTURELLE

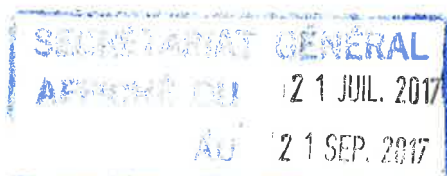
05.1.01 DSPDCacul009 2017/225/S	Dénomination de voies et places dans le Quartier des Arts  <b>UNANIMITE</b>
05.1.02 DSPDCacul010 2017/226/S	Autorisation de signer une convention tripartite relative à l'utilisation de l'orgue de tribune de l'église St Louis entre la Ville de Toulon, la Paroisse Cathédrale et le Conservatoire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée  <b>UNANIMITE</b>

## RAPPORTEUR

Monsieur Michel BONNUS, 7ème Adjoint au Maire

### SPORTS

07.1.01 DSJespo018 2017/227/S	Attribution d'une subvention de fonctionnement au RCT Association au titre du budget 2017 affectée à la saison 2017-2018, et autorisation de signer la convention de partenariat financier  <b>UNANIMITE</b> Madame DEPALLENS ne participe pas au vote
07.1.02 DSJespo017 2017/228/S	Attribution d'une subvention de fonctionnement au RCT SASP au titre du budget 2017 affectée à la saison 2017-2018 et autorisation de signer la convention de partenariat financier  <b>UNANIMITE</b> Madame DEPALLENS ne participe pas au vote
07.1.03 DSJespo015 2017/229/S	Attribution d'une subvention de fonctionnement au HTVB SAOS au titre du budget 2017 affectée à la saison 2017-2018 et autorisation de signer la convention de partenariat financier.  <b>UNANIMITE</b>



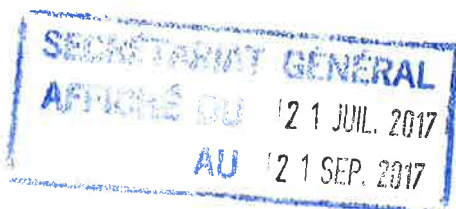
<b>07.1.04</b> <b>DSJespo016</b> <b>2017/230/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement au HTVB ASSOCIATION au titre du budget 2017 affectée à la saison 2017-2018, et autorisation de signer la convention de partenariat financier  <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>07.1.05</b> <b>DSJespo014</b> <b>2017/231/S</b>	Autorisation de signer la convention avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur en vue du recouvrement de la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par un ou plusieurs lycées publics ou privés sous contrat, de la Ville de Toulon - Année scolaire 2016-2017  <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

**RAPPORTEUR**

**Monsieur Laurent JEROME, 15ème Adjoint au Maire**

**COMMERCE**

<b>15.2.01</b> <b>DFJdevcom007</b> <b>2017/232/S</b>	Adhésion de la ville de Toulon au réseau des centres villes durables et de l'innovation de l'association "Centre Ville en Mouvement".  <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>15.2.02</b> <b>DFJdevcom008</b> <b>2017/233/S</b>	Autorisation de signer la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Toulon et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var  <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>15.2.03</b> <b>DFJdevcom009</b> <b>2017/234/S</b>	Adoption du cahier des charges de rétrocession du droit au bail commercial acquis par préemption dans l'immeuble 87 Cours Lafayette à TOULON (Var)  <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>



**RAPPORTEUR**

**Madame Martine BERARD, 16ème Adjoint au Maire**

**BATIMENTS - TRAVAUX**

<b>16.2.01 DSTbâti 006 2017/235/S</b>	Autorisation de signer avec le Palais des Congrès la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique et attribution d'une subvention d'investissement à la régie municipale du Palais Neptune.  <b>UNANIMITE</b> Question rapportée par Monsieur FALCO, Maire de Toulon
---	---

**RAPPORTEUR**

**Madame Valérie MONDONE, 17ème Adjoint au Maire**

**JEUNESSE**

<b>17.1.01 DSJEjeun012 2017/236/S</b>	Attribution de subventions à diverses associations relevant de la Jeunesse et autorisation de signer la convention à intervenir avec l'association "Les Petits Débrouillards"  <b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES POUR de la MAJORITE MUNICIPALE ABSTENTION de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et Mme BERTRAND POUR de M.REBEC et Mme DRIQUEZ</b>  Question rapportée par Monsieur MAHALI
<b>17.1.02 DSJEjeun013 2017/237/S</b>	Evolution du dispositif Bourses au Permis de Conduire  <b>UNANIMITE</b>  Question rapportée par Monsieur MAHALI



## RAPPORTEUR

Monsieur Jérôme NAVARRO, 19ème Adjoint au Maire

### EVENEMENTIEL

19.1.01 DSPDCanima001 2017/238/S	Prise en charge par la Ville des frais relatifs aux animations organisées le 15 août 2017 et adoption des cahiers des charges relatifs à la manifestation aérienne  <b>UNANIMITE</b>
--	--

## RAPPORTEUR

Monsieur Amaury CHARRETON, 20ème Adjoint au Maire

### STATIONNEMENT

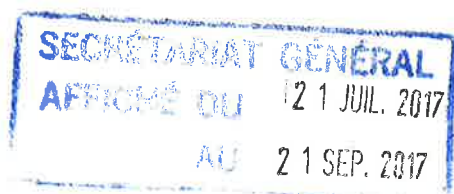
20.2.01 DSTcirc004 2017/239/S	Remboursement d'abonnement de stationnement sur voirie à un usager  <b>UNANIMITE</b>  Question rapportée par Monsieur FALCO, Maire de Toulon
-------------------------------------	--

## RAPPORTEUR

Madame Christine PAGANI - BEZY, 22ème Adjoint au Maire

### CONDITION ANIMALE

22.2.01 DSPDCproan004 2017/240/S	Attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations de protection animale.  <b>UNANIMITE</b>  Question rapportée par Monsieur FALCO, Maire de Toulon
--	---



## RAPPORTEUR

Monsieur Guy LE BERRE, Conseiller municipal délégué

### ENVIRONNEMENT

<b>33.1.01</b> <b>DADenvi001</b> <b>2017/241/S</b>	Attribution d'une subvention dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Association des Communes Forestières du Var pour l'année 2017  <b>UNANIMITE</b>
--	---

